



## Association JeunesParents



Association JeunesParents  
CP 42  
1705 Fribourg  
**077 474 73 37**  
contact@jeunesparents.ch  
www.jeunesparents.ch

**Association reconnue d'utilité publique par le canton de Fribourg en 2006**



[www.entraide.ch](http://www.entraide.ch)

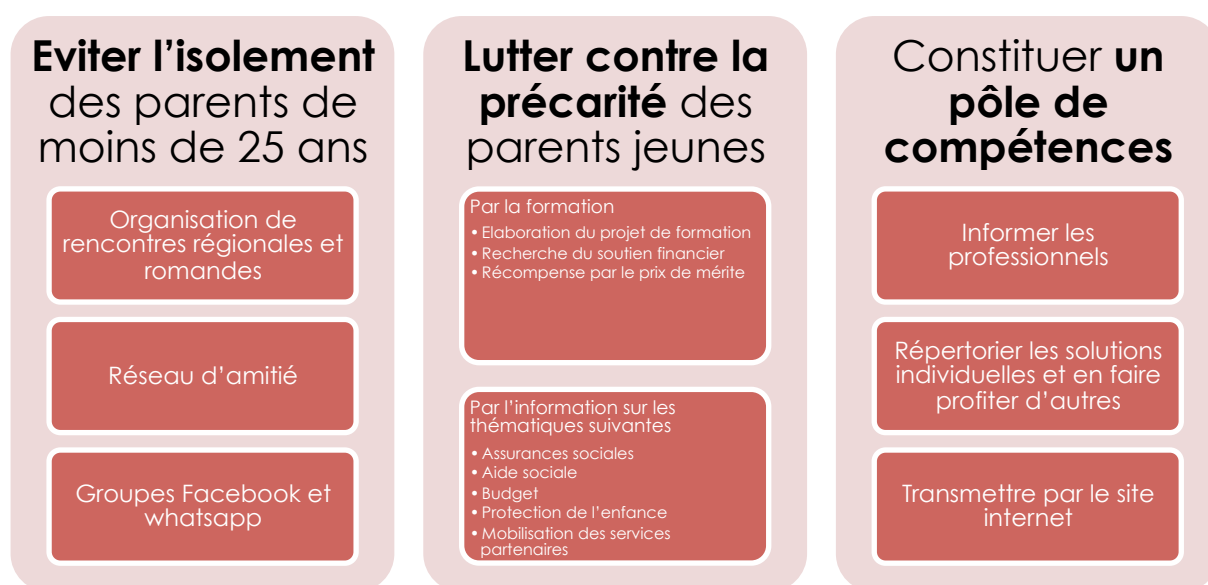
## 1. Mission et moyens

**Genèse** : L'association JeunesParents (JP) est née du besoin de se rencontrer et d'échanger entre pairs. La problématique de la formation et de la précarité a été mise en évidence pendant les rencontres.

**Vision** : Nous souhaitons une société sans discrimination professionnelle et financière des parents adolescents et jeunes adultes.

**Mission** : La mission de JeunesParents est d'encourager l'autonomie et la responsabilité des parents jeunes, de favoriser de bonnes conditions à l'exercice de leur parentalité et de leur permettre de terminer leur première formation.

Elle se décline selon les objectifs et moyens suivants :



## 2. Moyens et activités

### A. Éviter l'isolement des parents de moins de 25 ans

- JeunesParents repose principalement sur le **bénévolat** de personnes ayant une expérience de la « jeune maternité ».
- Des **rencontres romandes et régionales** sont organisées plusieurs fois par année. Les **relations** entre les membres sont maintenues grâce à Whatsapp, Facebook et les rencontres.
- Le site internet **www.jeunesparents.ch** constitue une porte ouverte pour les jeunes parents en quête d'informations et de soutien. Ils y trouvent conseils, adresses et expériences. Facebook a pris en partie le relais.
- Nous agissons par les **pairs** pour favoriser une image de soi positive. Ses membres rencontrent des jeunes parents de leur région, créant un **réseau solidaire**. Des amitiés durables se sont nouées il y a dix ans, d'autres aujourd'hui.

## **B. Lutter contre la précarité des parents jeunes**

- JP propose du conseil social par des **entretiens individuels** avec des assistantes sociales diplômées.
- JP a créé le **prix de mérite jeune parent diplômé**. Entre 15 et 30 prix sont remis chaque année pour souligner l'effort supplémentaire fourni pour l'obtention du diplôme, qui est en soi la meilleure manière d'éviter l'assistance financière à long terme.
- JP utilise une partie de ses fonds pour aider de jeunes parents en difficulté, surtout en cas de besoin d'**aide financière** ponctuelle. Pour une aide matérielle plus importante, nous dirigeons les personnes **vers les partenaires**. Chaque situation financière est d'abord soigneusement analysée. Nous aidons aussi en appuyant les recherches de fonds privés.

## **C. Constituer un pôle de compétences**

- Les membres de JeunesParents misent sur la **collaboration** avec d'autres associations et institutions. Des connexions entre professionnels doivent permettre de favoriser l'échange d'informations sur les méthodes d'encouragement. Le nombre réduit de mamans adolescentes et jeunes adultes en Suisse nécessite un bon réseau entre professionnels des réseaux éducatifs et sociaux.

### 3. Comité 2017



**Mariana NICOLET**

Présidente  
Responsable des rencontres Riviera-Chablais  
Membre du comité depuis 2016  
Éducatrice sociale en formation  
Maman de deux enfants

**Marta GIROUD**

Responsable de la comptabilité  
Membre du comité de 2005 à 2008 et dès 2011  
Maman de trois enfants



**Karine DEMIERRE**

Membre fondatrice  
Responsable du développement des prestations et  
des professionnels  
Assistante sociale HES  
Maman de cinq enfants

**Alba EGGS**

Secrétaire  
Responsable des rencontres Fribourg  
Membre du comité depuis 2015  
Étudiante HES santé  
Maman de deux enfants



### 4. Equipe professionnelle

Nous disposons des services de deux assistantes sociales HES.

**Floriane DUCREST**



**Bénédicte CANTIN**



## 5. Témoignages

*« Enceinte de mon premier enfant à 16 ans, j'ai rapidement été confrontée aux difficultés de la jeune parentalité. Mon contact avec l'association m'a permis d'entreprendre des démarches m'ayant fait avancer sur le plan personnel, professionnel et financier. Par conséquent, j'ai pu vivre ma jeune maternité de manière relativement confortable. De plus, ce contact m'a permis de me sentir moins seule dans ma situation. Après avoir acquis un CFC d'Assistante en Soins et Santé Communautaire, j'ai poursuivi mes études en école supérieure d'éducation sociale. C'est en gage de reconnaissance envers JeunesParents que j'ai décidé de mettre à profit mon expérience personnelle de jeune maman ainsi que mes compétences professionnelles au profit de l'association. Ainsi, j'ai intégré le comité en été 2016 puis acquis le statut de présidente en janvier 2017. »*

Mariana Nicolet



Maman de 17 ans et son fils

*« L'association m'a aidée à m'en sortir lorsque je suis tombée enceinte et que j'ai eu des doutes sur les moyens que j'avais pour vivre étant en apprentissage et mon copain aussi. A l'écoute et de bon conseil, elles ont su me soutenir et m'aider lorsque j'avais des questions sur les différents formulaires à remplir. Je sais qu'à n'importe quel moment je pourrais les contacter si besoin, et qu'elles resteront toujours à mon écoute. Rencontrant des personnes qui ont vécu la maternité en étant jeunes, c'est toujours plus facile de se confier et d'écouter les conseils. »*

Laura Vaucher

## 6. Bilan des activités

En 14 ans d'existence, les rencontres ont permis de tisser des liens et de créer de la solidarité. Fréquemment, des anciens membres de l'association reconnaissent avoir rencontré de nombreux amis par nos activités. Les jeunes parents actuels sont encore demandeurs, il n'est pas rare de perdre des amis à l'arrivée du bébé en raison du changement des préoccupations.



Maman de 17 ans à une rencontre

L'association a permis à plusieurs mamans et quelques papas de terminer leur formation. Il est fréquemment constaté que, sans notre intervention, certains parents auraient renoncé à se former pensant ne pas en avoir les moyens financiers ou organisationnels. En établissant un budget pour repérer le manque à gagner, en mobilisant les aides existantes telles que bourses, subsides ou allocations, nous permettons à ces jeunes de poursuivre leur formation.

Cette action est préventive. Nous constatons, dans plusieurs situations qui nous parviennent plusieurs années après la naissance de l'enfant, qu'il est plus difficile de trouver des solutions. Certaines aides se tarissent après 25 ans (allocations familiales, rentes complémentaires AI ou AVS pour enfant, rentes d'orphelin). Les familles qui soutiennent dans certains cas leurs enfants devenus parents peuvent aussi s'essouffler au fil des ans. Ainsi, il est primordial d'apporter ces conseils le plus rapidement et le plus professionnellement possible pour préserver les ressources de base.

Le prix de mérite est actuellement bien connu des écoles fribourgeoises mais aussi romandes. Nous avons chaque année entre 15 et 30 inscriptions dont entre 3 et 6 sur territoire fribourgeois.

## Exemples concrets de demandes arrivées ces derniers mois :

Une jeune femme de 25 ans s'adresse à nous. Elle est en première année d'apprentissage. Elle a passé plusieurs années à faire une école privée mais sa classe a été fermée avant la fin de la formation. Ses parents ne peuvent plus la loger et la soutenir, les relations se dégradent. Mais il lui reste 3 ans de formation et le service social refuse pour le moment d'entrer en matière. Nous la rencontrons, elle repart avec une liste de démarches à entreprendre qui devraient lui permettre d'avancer.

Une jeune fille de 18 ans est enceinte. Elle souhaite démissionner de son poste d'apprentissage. Nous lui conseillons de ne pas le faire pendant sa grossesse, car elle perdrait toutes les assurances et les aides possibles, et lui décrivons point par point les possibilités de financement pour la suite de sa formation. Nous faisons un budget. Elle nous recontacte après la naissance pour l'aider à remplir les formulaires. Sa place de formation a été sauvegardée, elle terminera son apprentissage l'année prochaine.



Nous remettons un prix de mérite jeune parent diplômé à une jeune femme que nous ne connaissons pas. Elle nous remercie pour le prix et nous informe qu'au moment où elle a appris sa grossesse, notre site internet l'a motivée à poursuivre sa formation et l'a rassurée sur sa vie avec un enfant.

Une jeune femme nous recontacte après un premier entretien en 2016. Son fils est placé en foyer et elle ne comprend pas vraiment ce qu'on attend d'elle. Nous l'aidons à rédiger une lettre à la justice de paix pour demander une audience afin de clarifier pour elle la situation.

## 7. Financement

JP dispose des ressources suivantes :

- des cotisations
- du bénévolat de ses membres
- des dons privés et de fondations
- de collectes
- de la vente de notre artisanat ou de gâteaux

## 8. Pourquoi nous soutenir

Les prestations de l'association JeunesParents méritent d'être soutenues pour les raisons suivantes :

- L'originalité du concept : nous n'avons pas connaissance de l'existence d'une autre association fondée par des jeunes parents pour des jeunes parents. Il s'agit essentiellement d'action par les pairs.
- La créativité : dans les situations que nous rencontrons, nous devons trouver des solutions inventives avec peu de moyens, l'aide sociale ne soutenant pas les parents étudiants et certains n'ayant pas droit à une bourse. Les fondations et les bourses privées sont nos alliés.
- La durabilité : fondée il y a 14 ans, l'association continue d'exister et d'agir au fil des années.
- La professionnalisation partielle : l'association doit professionnaliser le conseil social dans le but de prévenir la précarité de son public-cible. Elle va le faire en respectant l'état d'esprit des débuts, soit en conservant une bonne part de bénévolat et d'entraide spontanée.
- La prévention de la pauvreté : sans notre intervention, de nombreux jeunes parents sont tentés d'abandonner leur formation, pensant qu'il est impossible de concilier formation et parentalité.
- L'égalité des chances homme-femme: très souvent, nous constatons que ce sont les mères qui, les premières, quittent le monde de la formation ou du travail. Notre intervention va en faveur d'un meilleur équilibre entre le jeune père et la jeune mère.
- Ouvrir la voie : moins il y a de jeunes parents, plus il y a de risques qu'ils soient oubliés à tous les niveaux. Il arrive fréquemment que le cadre légal n'ait pas prévu qu'un jeune de moins de 25 ans soit parent. Nous nous engageons à défendre leurs intérêts dans un but d'intégration sociale et professionnelle.